

**DELIBERATION  
SEANCE DU BUREAU DU 09 MARS 2017**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 02/03/2017

Le 09 Mars 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents/Excusés : Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Pouvoir Bernard REY), Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient : Monique RONGEON (Ars-sur Formans), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Avenir du SMICTOM**

M. Bernard GRISON, Président, fait le point sur les discussions en cours avec le SMICTOM dans le cadre du projet d'installation de Local'lab porté par le collectif Domb'innov et comprenant l'aménagement de la recyclerie, l'installation d'une crèche d'entreprise, la relocalisation de l'épicerie solidaire, le regroupement des activités de gestion des structures d'insertion, ...

Après réflexion, et pour préserver le projet Local'lab, le président a proposé que le SMICTOM soit intégré dès 2018 à la CCDSV avec les autres compétences qui doivent être transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est rappelé que la décision de la dissolution ou non du SMICTOM n'appartient pas à la CCDSV mais aux conseils municipaux de Messimy et Chaleins, communes adhérentes au SMICTOM et à la nouvelle Communauté de communes Val de Saône Centre, compétente en ordures ménagères (gérées par le SMIDOM de Thoissey). Le retrait de ces 2 communes du SMICTOM et leur intégration au SMIDOM entraîneront automatiquement la dissolution du SMICTOM puisqu'il ne sera composé plus que de communes de la CCDSV. Aujourd'hui, ces 2 communes ne souhaitent pas quitter le SMICTOM.

Il est également rappelé que la CCDSV a souhaité le maintien du SMICTOM dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi en 2015 et qu'un amendement, dans ce sens, a été défendu par le président de la CCDSV à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale jusqu'à la fin du mandat en cours.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, par 15 voix pour et une abstention,

- ✓ **SOUHAITE** que le SMICTOM soit maintenu en fonctionnement jusqu'à la fin du mandat, comme prévu au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ain, sous la condition que ce syndicat ne s'engage pas dans la location de ses locaux par un bail emphytéotique qui constituerait un engagement à terme pour la CCDSV ;
- ✓ **MANDATE** le président pour rechercher une solution permettant l'installation du projet Local'lab porté par le collectif Dom'innov.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 MARS 2017**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170309-2017B05-AG  
Affichage le : **30 MARS 2017**

A Trévoux, le 09/03/2017



Le Président,  
Bernard GRISON